

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 10/07/2024 - 19434 - 2005 B 06520 - 412 491 730 - ERVI

23 07 2024

1 0 JUL. 2024

# Etats fiscaux

A 9435

①

## BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050 SD 2024

Formulaires obligatoires, article 51 A  
du code général des impôts.

Désignation de l'entreprise :		SAS ERV1										[ 1   2 ]					
Adresse de l'entreprise :		8 RUE SAINT JEAN 93130 NOISY-LE-SEC										Durée de l'exercice précédent :					
Numéro SIRET :		4 2 2 4 9 1 7 3 0 0 0 0 3 9										Néant <input type="checkbox"/>					
												Exercice N clos le :					
												[ 3   1   1   2   2   0   2   3 ]					
												Net					
												A					
Capital souscrit non appelé (1)		AA															
V. IMMOBILISEE	Frais d'établissement *	AB															
	Frais de développement *	AC															
	Concessions, brevets et droits similaires	AD															
	Fonds commercial (1)	AE															
	Autres immobilisations incorporelles	AF															
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AG															
	Terrains	AH															
	Constructions	AI															
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AJ															
	Autres immobilisations corporelles	AK															
Immobilisations en cours	AL																
Avances et acomptes	AM																
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	AN																
Autres participations	AO																
Créances rattachées à des participations	AP																
Autres titres immobilisés	AQ																
Prêts	AR																
Autres immobilisations financières *	AS																
TOTAL (II)	AT																
V. CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	AW															
	En cours de production de biens	AX															
	En cours de production de services	AY															
	Produits intermédiaires et finis	AZ															
	Marchandises	BA															
	Avances et acomptes versés sur commandes	BB															
	Clients et comptes rattachés (3)*	BC															
Autres créances (3)	BD																
Capital souscrit et appelé, non versé	BE																
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres .....)	BF																
Disponibilités	BG																
Charges constatées d'avance (3)*	BH																
TOTAL (III)	BI																
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	BJ															
	Primes de remboursement des obligations (V)	BK															
	Écarts de conversion actif *	BL															
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	BM															
Renvois : 1 Dont écart au bilan		BN															
2 Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		BP															
3 Part à plus d'un an		BQ															
Classe de réserve de propriété *		BR															
Stocks :		BS															
Créances :		BT															

Copie certifiée conforme

SAGE Espèces-comptables Janvier 2024 : Etat préparatoire.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

**BILAN — PASSIF** avant répartition

DGFiP N° 2051 SD 2024

Désignation de l'entreprise <u>SAS ERV1</u>		Néant <input type="checkbox"/>
		Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé : ..... 20 000 .....) )	DA 20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .....	DB
	Écarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> FK )	DC
	Réserve légale (3)	DD 4 165
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE
	Réserves réglementées (3) (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI )	DF 4 979
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants <input type="checkbox"/> EJ )	DG 789 876
	Report à nouveau	DH
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI 88 061
	Subventions d'investissement	DJ
	Provisions réglementées	DK
	<b>TOTAL (II)</b>	DL 907 081
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs
Avances conditionnées		DN
<b>TOTAL (III)</b>	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP 171 480
	Provisions pour charges	DQ
	<b>TOTAL (III)</b>	DR 171 480
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS
	Autres emprunts obligataires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 343
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV 25 208
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 222 392
	Dettes fiscales et sociales	DY 318 955
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ
	Autres dettes	EA
Compte régulier	Produits constatés d'avance (4)	EB
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC 566 898
	Écarts de conversion passif <b>(V)</b>	ED
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE 1 645 459
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB
	(2) Dont { <ul style="list-style-type: none"> <li>Reserve spéciale de réévaluation (1959)</li> <li>Écart de réévaluation libre</li> <li>Reserve de réévaluation (1976)</li> </ul>	IC
		IC
		IE
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme	IF
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	IG 566 898	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	IH 343	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## Annexes aux comptes annuels

### PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 645 458,63 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 88 061,38 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 29/04/2024 par les dirigeants.

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks des autres approvisionnements : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Désignation de l'entreprise		SAS ERVI				Néant   <sup>10</sup>			
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						Conseils avisés à une revalorisation réalisée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD		KE	KF		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants I.9	KJ		KK	KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants M2	KP		KQ	KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS	20 464	KT	KU	1 600	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	20 363	KW	KX	
		Matériel de transport *			KY		KZ	LA	29 789
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	18 266	LC	LD	1 574
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ		
	Avances et acomptes			LK		LL	LM		
	TOTAL III			LN	59 093	LO	LP	38 963	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T	
Autres participations			8U	50	8V	8W			
Autres titres immobilisés			IP		IR	IS			
Prêts et autres immobilisations financières			IT	12 360	IU	IV			
TOTAL IV			IQ	12 410	IR	IS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			0G	71 502	0H	0J	38 963		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			
		par virement de poste à poste		par cessions, délégués ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Revalorisation légale ou résultant par mise en équivalence			
						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV	LW	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP	LX	LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC		
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF		
	Inst. gales, agenc. et am. des constructions			IS	MG	MH	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ	MK	ML	25 226	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. aménagements divers			IU	MM	MN	20 363	
		Matériel de transport			IV	MP	MQ	29 789	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW	MS	MT	18 687	
		Emballages récupérables et divers *			IX	MV	MW		
	Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ	NA	NB		
	Avances et acomptes			NC	ND	NE	NF		
	TOTAL III			IY	NG	NH	NI	94 065	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	ØU	M7	ØW	
Autres participations			IO	ØX	ØY	50			
Autres titres immobilisés			II	2B	2C	2D			
Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E	2F	10 010			
TOTAL IV			I3	NJ	NK	10 060			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	ØK	ØL	ØM	104 124		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Ne pas reporter le montant de la colonne

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 : Etat préparatoire

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

**5 bis**

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION  
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2024

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 3

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ERVI Néant \*

<b>CADRE A</b>	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) = (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [col. 1 - col. 2] - col. 5 (5)] = col. 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 <b>TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 *bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

**CADRE B  
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	
3 FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

SAGE Expert-comptables Janvier 2024 - Etat préparatoire.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFAP N° 2055-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 51 A  
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise <u>SAS ERVI</u>										Néant <input type="checkbox"/>	
<b>CADRE A</b>											
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions - amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développements			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RI		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE		PI		PG		PII		
TOTAL I			RK		RM		RN		RO		
Terrains			PI		PI		PK		PI		
Constructions	Sur sol propre		PAI		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PA		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	2 4 141	QA	4 800	QB	2 614	QC	2 6 328	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	1 3 360	QE	2 903	QF		QG	1 6 263	
	Matériel de transport		QH		QI	662	QJ		QK	662	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	1 3 976	QM	2 375	QN	1 153	QO	1 5 199	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL II			QU	41 477	QV	10 741	QW	3 767	QX	48 451	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			QY	41 477	QP	10 741	QR	3 767	QS	48 451	
<b>CADRE B</b>											
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements		N9	N1	N2		N3	N4	N5		N6	
Fonds commercial		RP	RC	RR		RS	RT	RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	N6		N7	N8	N9		Q1	
TOTAL I		RW	RN	RY		RZ	SA	SC		SD	
Terrains		Q2	Q3	Q4		Q5	Q6	Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre		Q9	R1	R2		R3	R4	R5		R6
	Sur sol d'autrui		R7	R8	R9		S1	S2	S3		S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.		S5	S6	S7		S8	S9	T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5		T6	T7	T8		T9	
Imm. incorp. non const.	Inst. gales, agenc. am. divers		U1	U2	U3		U4	U5	U6		U7
	Matériel de transport		U8	U9	V1		V2	V3	V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier		V6	V7	V8		V9	W1	W2		W3
	Emballages recup. et divers		W4	W5	W6		W7	W8	W9		X1
TOTAL II		X2	X3	X4		X5	X6	X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NI				NI				NI	
TOTAL III		NI				NI				NI	
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR		NS	NT	NU		NV	
Total général des dotations (NP + NQ + NR)		NW	NX (NS + NI + NI)		NY	NZ (NW - NY)					
<b>CADRE C</b>											
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>			Montant net au début de l'exercice			Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer								Z9			Z8
Primes de remboursement des obligations								SP			SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Expertises-comptables Janvier 2024 - Etat préparatoire.

7

**PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFIP N° 2056-SD 2024

Formule de gestion article 53 A  
du Code général des impôts

Designation de l'entreprise		SAS ERVT				Neant <input type="checkbox"/>	
Nature des provisions		Montant au debut de l'exercice	AUGMENTATIONS - Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS - Reprises de l'exercice	Montant a la fin de l'exercice		
		1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 23 <sup>ter</sup> bis A-D) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	171 480	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
<b>TOTAL II</b>	5Z	68 150	171 480	68 150	171 480		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) }	6A	6B	6C	6D		
		6E	6F	6G	6H		
		02	03	04	05		
		9U	9V	9W	9X		
		06	07	08	09		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	68 150	171 480	68 150	171 480		
Dont dotations et reprises	- exploitation - financières - exceptionnelles	UE	171 480	UF	68 150		
		UG		UH			
		UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39 I 5° du C.G.I.					10		

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 : Etat préparatoire

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.  
NOTA - Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \***

DGFIP N°2057-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS ERVI

Néant | \*

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	10 010	UV		UW	10 010			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	437 512		437 512					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	4 750		4 750					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	27 317		27 317				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	19 891		19 891					
	Charges constatées d'avance		VS	2 426		2 426					
	<b>TOTAUX</b>			VI	501 905	VU	491 896	VV	10 010		
	REVENUS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	343		343					
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	222 392		222 392						
Personnel et comptes rattachés		8C	69 362		69 362						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	88 715		88 715						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	11 024		11 024					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	142 593		142 593					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	7 260		7 260					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	25 208		25 208						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	566 898	VZ	566 898					
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VI	25 208			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032											

## Annexes aux comptes annuels (suite)

### NOTES SUR LE BILAN ACTIF

#### Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 104 124 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	59 093	38 963	3 991	94 065
Immobilisations financières	12 410		2 350	10 060
<b>TOTAL</b>	<b>71 502</b>	<b>38 963</b>	<b>6 341</b>	<b>104 124</b>

Amortissements et provisions d'actif = 48 451 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	41 477	10 741	3 767	48 451
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>41 477</b>	<b>10 741</b>	<b>3 767</b>	<b>48 451</b>

Etat des créances = 501 905 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	10 010		10 010
Actif circulant & charges d'avance	491 896	491 896	
<b>TOTAL</b>	<b>501 905</b>	<b>491 896</b>	<b>10 010</b>

Produits à recevoir par postes du bilan = 273 839 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	271 252
Autres créances	2 587
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>273 839</b>

Charges constatées d'avance = 2 426 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## Annexes aux comptes annuels (suite)

### NOTES SUR LE BILAN PASSIF

**Capital social = 20 000 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1250	16,00	20 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
<b>Titres en fin d'exercice</b>	<b>1250</b>	<b>16,00</b>	<b>20 000</b>

**Provisions = 171 480 E**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques &	68 150	171 480	68 150		171 480
<b>TOTAL</b>	<b>68 150</b>	<b>171 480</b>	<b>68 150</b>		<b>171 480</b>

**Etat des dettes = 566 898 E**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	343	343		
Dettes financières diverses	25 208	25 208		
Fournisseurs	222 392	222 392		
Dettes fiscales & sociales	318 955	318 955		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>566 898</b>	<b>566 898</b>		

**Charges à payer par postes du bilan = 160 076 E**

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	343
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	77 189
Dettes fiscales & sociales	82 543
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>160 076</b>

## Annexes aux comptes annuels (suite)

### AUTRES INFORMATIONS

*Engagements donnés = 15 294 E*

<b>Nature des engagements donnés</b>	<b>Montant</b>
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	15 294
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
<b>TOTAL</b>	<b>15 294</b>

## Annexes aux comptes annuels (suite)

### DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

*Produits à recevoir = 273 839 E*

<b>Produits à recevoir sur cits et comptes rattachés</b>	<b>Montant</b>
Clients factures a etablr( 418100 )	271 252
<b>TOTAL</b>	<b>271 252</b>

<b>Produits à recevoir sur autres créances</b>	<b>Montant</b>
Deb et cred divers produits a recevoir( 468700 )	2 587
<b>TOTAL</b>	<b>2 587</b>

*Charges constatées d'avance = 2 426 E*

<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>Montant</b>
Charges constatees d'avance( 486000 )	2 426
<b>TOTAL</b>	<b>2 426</b>

*Charges à payer = 160 076 E*

<b>Emprunts &amp; dettes auprès des étab. De crédit</b>	<b>Montant</b>
Banques interets courus a payer( 518600 )	343
<b>TOTAL</b>	<b>343</b>

<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>Montant</b>
Fourn factures non parvenues.( 408100 )	77 189
<b>TOTAL</b>	<b>77 189</b>

<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>Montant</b>
Pers autres charges a payer( 428600 )	51 400
Org.soc. autres charges a payer( 438600 )	28 921
Etat autres charges a payer( 448600 )	2 221
<b>TOTAL</b>	<b>82 543</b>



**DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL**

Désignation de l'entreprise <b>SAS ERV1</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Neant <input type="checkbox"/> *		Exercice clos le 31/12/2023					
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>							<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>					
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)									WA	88 061	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-1 du CGI et autres amortissements non déductibles)		WE	9 756		WB			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-1 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			XC	9 756		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239-5 bis D))		RB			XD			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067 bis)		XX	9 543		YE	9 543		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-13 <sup>bis</sup> et 212 bis) *		XZ			YF			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *									NY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032 NOTSD)									17	30 120	
Quote-part		Résultats sociaux par personne ou par société		WL	Résultats bénéficiaires nets		L*		K7			
Régime d'imposition particuliers et entrepreneurs différents	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 %) pour les entreprises à l'impôt sur le revenu							18		
			- imposées au taux de 0 %							ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				Plus-values nettes à court terme					WN		
					- Plus-values soumises au régime des fusions					WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										NR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-13 et 212 du CGI)		SI	Zones d'entreprises favorisées économiquement		SW	M8		WQ		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3		
							<b>TOTAL I</b>		WR	137 480		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>							<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.L.E. *										WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B SD, cadre III)										WU		
Régime d'imposition particuliers et entrepreneurs différents	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 %) pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu							WV		
			- imposées au taux de 0 %							WH		
			- imposées au taux de 19 %							WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs							NB			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										16		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A						XA		
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223B du CGI)										ZN		
Mesures d'allégement	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *									ZY		
	Majoration d'amortissement *									ND		
	Allégement sur le véhicule et évaluations	Impôts et autres charges		L2		Zones d'investissement prioritaires		L5		NI		
		Zones de revitalisation économique		K3		Zones de revitalisation économique		PA				
Zones de développement économique		PC		Zones de développement économique		PB						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										NS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis)		Y9		dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis)		YC		) XG			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis)		YB		créance de gagé par le report en arrière de déficit		Z1					
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis)		YI		dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis)		YI					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2		
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>							<b>TOTAL II</b>		MH			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		NI		137 480		NI		
				déficit (II moins I)						NI		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *										ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										NL		
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne NI) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne NO)							NN		137 480		NO	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOTSD

Désignation de l'entreprise <u>SAS ERVI</u>			Néant  x  *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	
Déficits imputés (total lignes XB et XI. du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 - K4bis - K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A. ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter ( somme K6 + YJ)			YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 <sup>er</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI. dotations de l'exercice				ZT
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>				
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 <sup>er</sup> bis Al. 2 du CGI*			ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN - ZV à 9S) et (YO - ZW à 9T)			YN	YO
à reporter au tableau 2058-A-2.			▼ ligne W1	▼ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058 C SD 2024

Designation de l'entreprise : SAS ERVI										Neant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	Reserves légales - Autres réserves	ZB				
	Resultat de l'exercice precedant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	68 677		Dividendes		ZD	48 677			
	Prelevements sur les réserves	OI			Autres répartitions	ZE	20 000				
					Report à nouveau	ZF					
	<b>TOTAL I</b>	OI	68 677			Report à nouveau (NB: le total est le résultat net de l'exercice 2024)	<b>TOTAL II</b>	68 677			
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7	15 294				NQ	15 294			
	- Engagements de crédit bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES A BRES ACHATS ET CHARGES EXERCIS	Sous-traitance						YT	2 057 958			
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée de 12 mois)	J8	49 458				NQ	49 458			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	125 828			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors retrocessions)						YS	158 844			
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organismes syndicaux et professionnels)	J9	272 456					YU	272 456		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZI	2 563 543		
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	5 266			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intercommunale sur les produits pétroliers)	Z5	13 104				NQ	13 104			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	18 370			
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	782 793			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	341 470			
DEVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *						OB	490 801			
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK				
	- Numéro de centre agréé *	NP									
	- Filiales et participations - (liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 1 <sup>er</sup> de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RI				
RÉGIME DE GROUPE	<b>Société:</b> résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JV		Plus values a. 25	JK		Plus values a. 29	JL			
				Plus values a. 29	JM		Imp. participations	JC			
	<b>Groupe:</b> résultat d'ensemble	JD		Plus values a. 25	JN		Plus values a. 29	JO			
				Plus values a. 29	JP		Imp. participations	JF			
	Si vous relevez de régime de groupe indiquez l si société mère, 2 si société filiale	JJ		N SIRET de la société mère du groupe	II						

\* Ce cadre est destiné à être complété lorsque le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration n'est concerné donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, car ils ont ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 et dans la notice n° 2058 NOI pour le régime de groupe.

**ERVI**  
**SASU au Capital de 20 000 €**

Siège social : 8, rue Saint Jean  
93130 NOISY LE SEC

RCS BOBIGNY 412 491 730

**DECISION DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU  
24 JUIN 2024 CONCERNANT L'AFFECTATION  
DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

L'Actionnaire Unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice d'un montant de 88 061.38 € en totalité au compte "autres réserves".

L'Actionnaire Unique, pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, indique qu'il a été distribué les dividendes suivants au titre des trois derniers exercices :

<b>Années</b>	<b>Distribution globale</b>	<b>Abattement</b>
2020	20 000 €	40% sur la totalité du montant distribué soit : 16 € par part
2021	-	-
2022	20 000 €	40% sur la totalité du montant distribué soit : 16 € par part

